

30 avril 2009.

# Communiqué de presse

## SPF FINANCES

### Retard dans la perception des amendes par les Finances ?

#### La CGSP réclame des investissements, pas la privatisation !

Dans une étude publiée il y a plus d'un an, la juriste Leisbet Deben (membre active des Jeunes VLD du Limbourg) démontrait que la toute grosse majorité des Belges s'acquitte docilement de ses amendes. Elle relevait, en outre, que, dans la juridiction de Gand, 86% des infractions font l'objet d'une perception immédiate et suggérait, dans la foulée, qu'au lieu de rechercher une alternative à la perception des amendes, l'autorité ferait mieux d'améliorer la procédure actuelle.

En dépit de cette étude, Sabien Lahaye-Battheu, députée Open VLD, prétendait il y a peu que, par rapport aux amendes non perçues, il existe une « forme avancée d'impunité » qui, de surcroît, « s'aggrave au fil des ans, passant de 90 millions en 2006 à 100 millions en 2007 ». Sont comprises dans ces sommes, toutes sortes d'amendes infligées par un juge.

Très vite, le Ministre de la Justice, Stefaan De Clerck (CD&V), devait emboîter le pas à Madame Lahaye-Battheu en préconisant de retirer la perception des amendes au SPF Finances. Et de ressortir à cet effet de derrière les fagots un ancien projet de son prédécesseur Jo Vandeurzen qui avait envisagé la création - sous les auspices de la Justice - d'un bureau central de recouvrement judiciaire qui serait chargé, à terme, du recouvrement à la fois des perceptions immédiates, des règlements à l'amiable et des amendes imposées par le juge pénal. Sur le mode de fonctionnement de ce bureau central, Vandeurzen n'avait jamais dit mot. La crainte est réelle, cependant, qu'il s'agisse d'une forme de privatisation larvée.

.../...

C'est toujours la même histoire : **on refuse pendant des années d'investir en main-d'œuvre et en moyens pour constater ensuite que le fonctionnement du service public n'est pas optimal et procéder à l'externalisation des tâches concernées. Ceci, sans jamais pouvoir attester en toute objectivité d'une performance supérieure du secteur privé.** En réalité, il suffirait pour une bonne part **de remédier à la pénurie de personnel au service des Amendes Pénales** du SPF Finances pour que les problèmes de perception des amendes fondent comme neige au soleil.

La **CGSP** exige dès lors que l'on **investisse réellement en main-d'œuvre et en moyens plutôt que de privatiser** certains pans du service public. La **CGSP** recourra à tous les moyens d'action qui s'avèreront utiles pour contrer cette privatisation larvée.

**Roland VANSAINGELE,**  
Secrétaire général.